



**Assemblée Générale de l'AVIVO Genève**  
**Jeudi 12 avril 2018 - Maison des associations**  
**Rapport d'activité du président**

Au cours de l'année 2017, l'AVIVO est intervenue sur énormément de sujets qui ont été traités aux chambres fédérales concernant les domaines aussi sensibles pour nous que les assurances sociales et les retraites. Il est important de se tenir au courant des décisions prises par les parlements cantonaux, les chambres fédérales ou le Conseil fédéral pour être prêt à réagir. Je pense principalement à l'AVS, mais aussi aux logements, aux assurances sociales et aux prestations complémentaires notamment.

Dans le cadre de la Réforme 2020, l'AVIVO a conduit une bataille difficile car l'objet lui-même était très complexe avec plus d'une cinquantaine de lois concernées. Les débats et la présentation de cette Réforme 2020 dans les médias aura été pour nous une campagne très difficile.

En effet, il n'est pas évident de faire comprendre à la population l'importance des dossiers traités durant une campagne de votations. Car ils ne concernent pas seulement les sujets principaux tels que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, de la TVA, de la baisse des rentes, mais comme pour la Réforme 2020 sur un ensemble d'une cinquantaine de lois et règlements d'application !

Sur toute une série de sujets qui concernent directement les conditions de vie des retraités et futurs retraités. Sur ces sujets nous avons eu trop peu de possibilités d'intervenir et de débattre.

Si on fait un bilan de cette campagne sur la Réforme 2020, de nombreuses personnes pensent encore aujourd'hui, que nous n'avons pas pris la bonne décision, en luttant contre la Réforme 2020.

Je rappelle seulement à quoi le peuple suisse a échappé en votant NON à la réforme 2020 :

- La baisse de 12% des futures rentes du 2<sup>ème</sup> pilier suite aux nouvelles baisses du taux de conversion.
- Une nouvelle hausse de l'âge de la retraite des femmes avec 1,21 milliards d'économie imposée sur le dos des femmes.
- 110 millions d'économie encore sur le dos des femmes avec la profonde injustice de leur faire payer une année de plus de cotisations AVS qui n'auraient pas été prises en compte pour le calcul de leurs rentes !
- Le versement aléatoire d'une prime de 70 F aux seuls futurs retraités ayant cotisé au minimum durant 44 ans et ne touchant pas de prestations complémentaires ! Ces primes auraient été puisées dans le compte AVS et versées pour «compenser» des baisses de rente 2<sup>ème</sup> pilier de plus de 300 F par mois !

- Des contrôles et mesures financières drastiques contre l'AVS, alors que c'est le 2<sup>ème</sup> pilier qui est en crise, pour lequel aucune mesure de contrôle n'a été prévue dans la réforme 2020 !
- De nouvelles hausses de la TVA pour financer l'AVS, alors que depuis l'adoption par le peuple en 1999 d'un point de TVA pour l'AVS, 17% de ces recettes nouvelles ont en fait été versées directement dans les caisses de la Confédération, soit plus de 500 millions par année ! Faites-le compte !
- Et enfin une question cruciale : l'acceptation du projet de Réforme 2020 aurait signifié la fin de l'universalité de l'AVS, par l'introduction de l'individualisation et de la flexibilisation des rentes AVS, ce qui aurait conduit à des dérapages des principes solidaires de l'AVS au profit des rentes du 2<sup>ème</sup> pilier et introduit une pérennisation des fragiles prestations complémentaires.

Et ce n'est pas tout ! Mais cela est largement suffisant pour justifier le rejet de la Réforme 2020 !

Les problèmes principaux liés au 2<sup>ème</sup> pilier n'auraient pas été réglés par cette Réforme 2020. Je pense au système des cotisations du 2<sup>ème</sup> pilier qui font plus que doubler avec l'âge. Une anomalie responsable de nombreuses pertes d'emplois et de l'importance du nombre de chômeurs âgés de plus de 45 ans ! Une situation qui est la conséquence de ces cotisations qui augmentent avec l'âge : 7% jusqu'à 34 ans, puis 10% et 15% dès 45 ans et 18% dès 55 ans.

Soit des charges qui sont plus que doublées ! Ce problème n'aurait pas été réglé avec la Réforme 2020, pas plus que les écarts considérables entre les retraites des femmes et des hommes, alors que le splitting a permis de réduire considérablement les écarts entre les rentes AVS des femmes et des hommes.

Rien non plus sur le contrôle de la gestion des caisses de pension ainsi que de leurs avoirs. Avec en plus le maintien du système absurde de la capitalisation qui atteint l'équivalent du PIB de la Suisse, plus de 700 milliards de francs, qui sont placés pour le 2<sup>ème</sup> pilier et dont personne n'est en mesure de contrôler véritablement la gestion. La Suisse reste le seul pays au monde avec une capitalisation pareille du 2<sup>ème</sup> pilier.

Pour l'AVIVO, la priorité est de maintenir et d'assurer la viabilité financière de l'AVS !

Précisément, au sujet des finances de l'AVS, des informations ont été publiées ces jours par le Conseil fédéral, sur les comptes et la situation de l'AVS.

Vous avez certainement pris connaissance des informations données par le Conseil fédéral dans la presse, et par de multiples prises de position sur ce sujet.

La présentation des comptes de l'AVS la semaine passée informait d'un déficit de 1'039 millions, soit plus d'1 milliard de francs de déficit pour 2017.

En examinant l'ensemble de ces comptes, on s'aperçoit que dans cette présentation il n'est pas tenu compte du 3<sup>ème</sup> cotisant, soit des produits courants du capital, ni des variations de valeur du capital, soit un revenu pour 2017 de 1'999 millions.

En tenant compte de l'ensemble des gains de l'AVS : placements et gains boursiers, soit avec une présentation correcte des comptes, l'AVS en 2017 n'a pas fait une perte de plus d'un milliard mais un bénéfice de 999 millions de francs !

Quel journaliste, quel média, va expliquer les comptes de manière correcte et rectifier cette façon biaisée de présenter les comptes de l'AVS ?

Nous savons bien qu'une telle présentation témoigne de la volonté politique de présenter l'AVS moins solide qu'elle ne l'est ! L'objectif de cette présentation biaisée permettra de justifier de nouvelles attaques contre l'AVS.

Autre sujet de préoccupation, celui de la situation des caisses maladie, et la toute-puissance du lobby des assurances aux Chambres fédérales.

Ainsi, en 2017 les deux Chambres fédérales ont été présidées chacune par un dirigeant du Groupe d'assurance Mutuel !

Des responsables de sociétés d'assurances qui ont prélevé des primes en trop, plus de 1000 F par assuré, qui ne sont toujours pas remboursés ! Des assurances maladie qui ont en plus transféré illégalement ces sommes prélevées en trop vers les cantons où les assurés n'avaient pas payé assez de cotisations !

Aux Chambres fédérales, ce ne sont pas les assurances que l'on va contrôler mais bien les assurés !

Il y a quelques années, une dame avait été poursuivie par un détective privé jusque chez elle dans sa sphère privée, un détective mandaté et payé par son assurance. Cette personne a fait recours au Tribunal européen des droits de l'homme qui lui a donné gain de cause.

Depuis lors, les Chambres fédérales ont voté docilement un changement de loi pour donner une base légale pour la surveillance des assurés. L'art 43a de cette loi précise : "*L'assureur peut observer secrètement un assuré et effectuer des enregistrements visuels et sonores...*". Cette loi a passé aux Chambres fédérales et au Conseil national le 16 mars 2018. Un référendum est en cours de signatures.

L'AVIVO ne soutient bien sûr pas les fraudeurs aux assurances, mais ce n'est pas une raison pour dépasser les bornes. A ce jour, plus d'un tiers des surveillances se sont révélées sans fondement ! Et il est tout aussi important de préserver la sphère privée des assurés. L'AVIVO soutient le référendum lancé contre la loi de surveillance des assurés. Des listes de signatures circulent dans la salle pour vous permettre de signer ce référendum contre la possibilité pour les assurances d'engager des détectives privés pour surveiller les assurés dans leur sphère privée.

Autre problème concernant les assurances maladie, celui des franchises. Elles vont être adaptées au coût de la vie et donc augmenter à 350 F voire même 400 F, pour la franchise de base. Cette loi est en cours de discussion. Certain parlent même d'imposer des franchises à 10'000 F !

Il y a aussi l'attaque frontale contre les prestations complémentaires. Le Conseil fédéral a proposé de réduire les prestations complémentaires pour un montant de 300 millions de francs. Le Conseil des Etats a corrigé ces coupes jugées trop élevées en les réduisant à 200 millions, mais ensuite une très large majorité du Conseil national a porté allègrement ces coupes à 661 millions.

Si on fait le détail de tout ce qui sera coupé dans les prestations complémentaires, l'accès à ces prestations deviendra encore beaucoup plus difficile. Les plus touchés par des baisses de prestations seront les enfants, les personnes âgées, les subventions pour les logements. Et ces prestations pourront encore être abaissées de 10% de plus par les cantons.

Il faudra avoir 10 ans de présence et de cotisations payées en Suisse pour avoir accès aux prestations complémentaires. Les familles devront aussi se serrer la ceinture, car les montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants en bas âge seront réduits. Idem pour les chômeurs.

Durant des années, la Confédération était attentive aux prestations complémentaires car elles étaient à sa charge. La 8<sup>ème</sup> et dernière révision de l'AVS, a permis d'augmenter les rentes AVS de manière importante, et par conséquent d'alléger les charges des prestations complémentaires versées par la Confédération sans baisser les revenus des bénéficiaires.

Depuis, ce n'est plus la Confédération qui gère les prestations complémentaires. Ces compétences ont été transférées aux cantons et communes qui ont désormais la responsabilité de les payer ! La Confédération n'a donc plus aucun intérêt d'augmenter les rentes AVS en vue de diminuer les prestations complémentaires.

Mais plus grave encore, des coupes financières sont imposées aux cantons et aux communes par la Confédération et certains cantons n'ont aucun scrupule pour diminuer les rentes. Le canton de Genève fait même mieux, il garde dans les caisses de l'Etat une partie des sommes versées par la Confédération pour le paiement des subsides maladie et des prestations complémentaires !

Les coupes de 661 millions ont été votées par une très large majorité du Conseil national, dont 7 élus genevois. Sur 11 élus, seuls 4 du PS et des Verts se sont opposés à cette baisse drastique des prestations complémentaires de 661 millions. PLR, UDC, PDC et MCG ont tous accepté cette nouvelle loi au Conseil national.

Cependant, pour que cette loi soit applicable, elle doit être approuvée par les deux chambres : le Conseil des Etats et le Conseil national.

Pour l'instant ce projet de loi est repris par la commission du Conseil des Etats qui a examiné le dossier et s'est heureusement opposée à l'unanimité aux décisions prises par le Conseil national au détriment des enfants, estimant que ces mesures iraient à l'encontre des efforts déployés pour réduire la pauvreté.

Ce dossier passera donc une nouvelle fois aux Chambres fédérales. Il nous faudra rester attentifs aux décisions, car Il faudra passer par un référendum pour faire échec à des baisses importantes des prestations complémentaires.

Pendant ce temps, la dernière étude de l'Office des statistiques sur la pauvreté publiée le 10 avril 2018 nous apprend que la pauvreté se développe en Suisse. 615'000 personnes sont au-dessous du seuil minimum de pauvreté, dont 140'000 qui exercent pourtant une activité professionnelle.

Voilà autant de raisons, et il en existe malheureusement encore beaucoup d'autres ! La liste serait hélas bien trop longue pour justifier les luttes conduites par l'AVIVO et la nécessité de travailler dans le domaine social de façon importante et efficace.

Pour l'AVIVO, la priorité reste les luttes en faveur de l'AVS, pilier principal des assurances sociales de notre pays, mais aussi en faveur des caisses maladie, du droit au logement et des conditions de vie en général.

En ce qui concerne l'AVIVO Genève nous participons bien sûr aux activités de l'AVIVO suisse qui va fêter ses 70 ans d'activités ce printemps.

Pour mieux illustrer et présenter nos activités, les responsables des services vous présenteront leurs rapports d'activités sur les finances, l'administration, le journal,

ainsi ceux de l'office social et du service des loisirs et des voyages, sans oublier de vous informer de nos nouvelles activités !

Avant de leur laisser la parole, je terminerai sur deux informations. Notre journal "espaces" est distribué chaque mois à 10'000 exemplaires. Nous allons examiner la possibilité de le relooker. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, mais nous sommes à l'écoute des propositions des bénévoles prêts à nous aider dans cette démarche. Je profite de rappeler au passage que les bénévoles sont la force vive de l'AVIVO !

Je conclus avec des infos sur notre site internet pour vous dire que l'AVIVO Genève aura bientôt un nouveau site !

Ceux qui utilisent notre site internet à l'adresse "avivo.ch" se sont rendu compte depuis quelques semaines que le site ne fonctionnait plus correctement !

Depuis plus de 10 ans, c'est notre collègue et ami Daniel Jeanneret qui a assuré la fonction de «webmaster», pour sa mise à jour. Pour de multiples raisons, notamment techniques, Daniel nous a informés qu'il souhaitait être libéré de cette fonction, assumée avec compétence et gentillesse depuis 2008.

Nous avons remis provisoirement un nouveau site en marche avec le journal et d'autres informations, ce dernier sera bientôt relooké et modernisé avec de nombreuses innovations !

Nous espérons qu'il fonctionnera à la satisfaction de tous nos membres. Rappelons au passage que les statistiques d'utilisation du site "avivo.ch" sont très bonnes : 7'000 à 9'000 visiteurs par jour !

Pour ce qui concerne internet, Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative de la Ville de Genève, a invité les membres de l'AVIVO à participer à une formation sur les risques liés à l'utilisation d'internet pour les paiements ainsi que sur la sécurité des e-mails et des téléphones mobiles. Le nombre d'inscriptions a largement dépassé le nombre de place disponibles et nécessité l'organisation d'une deuxième séance de formation ! Ces formations ont permis aux membres présents de découvrir les moyens d'infiltration d'un virus mais aussi d'adopter les bons réflexes face aux hackers.

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de nos membres et nos bénévoles. Sans vous et votre participation active, il ne serait pas possible à l'AVIVO d'assurer une présence aussi active et efficace au service de la cause sociale et à l'AVIVO d'être présente dans le domaine des activités de loisirs et de la culture.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Jean Spielmann

Président